

**PORTANT TARIFICATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE FORMATEUR INTERNE  
PORTE PAR L'IAE CLERMONT AUVERGNE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

Vu la présentation réalisée au Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'UCA en date du 05 mars 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**


La tarification du Diplôme d'Université « Formateur interne » porté par l'IAE Clermont Auvergne comme suit :

|  |        |
|--|--------|
| Tarif 1 (tarif plein)  | 1 500€ |
| Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente) | -      |
| Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)                     | -      |

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15/03/2024

 Le Président  
Le Directeur Général des Services  
Mathias BERNARD  
François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le 19 MAR. 2024

- Publié le

19 MAR. 2024

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.